

RAPPEL DES REGLES DE TRI SELECTIF

Nous avons constaté, dans différents quartiers, des objets déposés à côté des conteneurs à ordures ménagères et à emballages. Nous rappelons aux riverains que ces déchets font partie des déchets dits « encombrants », et n'ont en aucun cas leur place ici. **Ils sont interdits dans les conteneurs gris ou jaunes.**

► Un petit rappel des règles de Tri sélectif s'impose...



À DÉPOSER DANS LA POUBELLE JAUNE

Tous types d'emballages (en métal, en plastique, en carton...)

- Pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes...
- Capsules de café usagées en métal ou en plastique
- Bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon
- Briques et boîtes en carton
- Sacs et films plastique

Tous les papiers

EN
VRAC



 NOUVEAU dans la poubelle jaune !

ET LE VERRE SE TRIE AUSSI !

Bouteilles, pots et bocaux sales

À Marnes-la-Coquette, la collecte de verre se fait en porte-à-porte (bac vert)



À DÉPOSER DANS LA POUBELLE ORDINAIRE

- Restes alimentaires*
- Jouets et objets cassés
- Litière
- Mégots
- Pansements, rasoirs jetables, lingettes...



DANS DES SACS POUBELLE

Pour les « encombrants »

Objets métalliques ou en plastique, ameublement, literie, appareils électriques, Electroménager...

► **le 1^{er} mardi de chaque mois** : la Mairie effectue une tournée de ramassage
(Inscription préalable auprès du secrétariat de Mairie)

► **du lundi au samedi** : dépôt à la déchetterie intercommunale de CAPENDU*

Pour les déchets verts

Végétaux : branchages, herbes, tonte de pelouse, feuilles mortes, taille de haies

► **le vendredi** : dépôt à la déchetterie communale de Comigne
(Inscription préalable auprès du secrétariat de Mairie)

↳ Accès réservé uniquement aux particuliers (interdit aux professionnels)

► **du lundi au samedi** : ouverture de la déchetterie intercommunale de CAPENDU*

***Horaires de la déchetterie intercommunale de CAPENDU du lundi au samedi (sauf le mercredi matin) de 9h à 12h et de 14h à 17h (18h le samedi)**